



Direction Régionale de l'Alimentation de
l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Service Régional de l'Alimentation

COPIE

TERRE ATLANTIQUE JARDIN
BP 364
route de St Véron BEL AIR
17413 ST JEAN D ANGELY CEDEX

Dossier suivi par : Francine MALIVERNET
Poste téléphonique : 05 49 03 11 30
E-mail : francine.malivernet@agriculture.gouv.fr

Poitiers, le 23 NOV. 2016

AGREMENT
POUR LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE ET LE CONSEIL
INDEPENDANT A L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Références :

- Vu** les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Vu** le décret n°2011-1325 du 18 octobre 2011 fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Vu** le décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2016-07 du 4 janvier 2016 portant délégation de signature à Monsieur Yvan LOBJOIT directeur régional de l'agriculture et de la forêt pour la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;
- Vu** la décision n° 2016 DRAAF ALPC N° LIM 16-0728 du 28 juillet 2016 portant subdélégation de signature ;
- Vu** votre demande d'agrément en date du 24 octobre 2016 ;
- Vu** votre certification en date du 3 novembre 2016 ;

L'organisme domicilié à

TERRE ATLANTIQUE JARDIN
BP 364
route de St Véron BEL AIR
17413 ST JEAN D ANGELY CEDEX

est agréé sous le numéro d'immatriculation : **PC00332**

.../...

PF

PRÉFECTURE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Pour effectuer ses activités :

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels : NON
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels : OUI
- d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service : NON
- de conseil indépendant indépendante de toute activité de vente ou d'application : NON

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des structures rattachées sous le numéro d'agrément :

TERRE ATLANTIQUE JARDIN SAS - GAMM VERT	17400	SAINT-JEAN- D'ANGELY
TERRE ATLANTIQUE JARDIN - GAMM VERT	17170	FERRIERES
TERRE ATLANTIQUE JARDIN - GAMM VERT	17700	SURGERES
TERRE ATLANTIQUE JARDIN - GAMM VERT	17137	NIEUL-SUR-MER
TERRE ATLANTIQUE JARDIN - GAMM VERT	17440	AYTRE

Litige :

La présente décision peut être contestée, pour des motifs réglementaires, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification devant le Tribunal administratif compétent.

Pour le préfet et par délégation,

Pour le Chef du SRAL

L'Adjoint

Olivier CRÉTON